Commission des Championnats à 11



MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- **3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal N°35 Réunion du 19 Juin 2025

Président: M. Patrick AMESLON

Présent: M. Jean-Louis REBAUDO - M. Rhida DJAFFAL

ENVOI DE COURRIELS:

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

- 1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
- 2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** :au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

FINALES DES CHAMPIONNATS A 11:

Les Finales des championnats se sont déroulées le dimanche 15 juin sur le complexe sportif Gaston Marchive à Pegomas.

La Commission remercie la Municipalité, pour la mise à disposition de son infrastructure et les dirigeants du club pour leur accueil, leur disponibilité et leur appui logistique tout au long de ce dimanche.

Remerciements également à l'ensemble des clubs finalistes, joueurs et éducateurs, pour leur enthousiasme et leur bel état d'esprit durant cette journée, aux officiels présents et à l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet évènement.

Tous ont rendu ces Finales très agréables à organiser par la Commission des Championnats.

UN GRAND MERCI!

RESULTATS DES FINALES (sous réserve d'homologation)

Dimanche 15 juin 2025 :

Finale U14 D2	ASCC FOOT	1/1	FC BEAUSOLEIL
Finale U14 D3	US PEGOMAS	T.A.B. 4/5 5 / 1	ESSNN
Finale U15 D2	RC GRASSE	5 / 4	FC BEAUSOLEIL
Finale U15 D3	ST MARTIN	1/3	ASRCM
Finale U17 D2	USCBO	1 / 0	FC BEAUSOLEIL
Finale U16 D2	AS ROQUEFORT	6 / 2	FC CARROS
Finale Seniors D5	FC GOLF JUAN	1/3	OGC NICE
Finale Seniors D4	O. SUQUETAN	2/2	E. MENTON
	T.A.B. 4/2		
Seniors D3	VALLAURIS	0 / 2	AS MONACO

HOMOLOGATIONS:

SENIORS D4 : FC BAUSOLEIL / VSJB FC (28962272) 1/1 [RS] U16 D1 : AS CANNES / FC MOUGINS (29160962) 3/0P [0pt] U15 D3/B : USMN / US VALBONNE (29964109) 0P [-2pt] /3

U14 D1: ASTAM / VSJB FC 29979422) OP [-2pt] /3

Le Président de séance : M. Patrick AMESLON Le Secrétaire de séance : M. Jean Louis REBAUDO